



Des Nouvelles des bouquetins de Chartreuse

Hiver 2013/2014 et Printemps/été 2014

**Un hiver marqué par une suspicion de braconnage
mais une période estivale qui redonne le sourire
avec de nombreux cabris et le retour du bouquetin
dans les Pyrénées !!!**

Le bouquetin des Alpes, emblème de la protection de la nature, est le seul ongulé de France qui bénéficie d'un statut de protection. Cette espèce, qui a failli disparaître, fait depuis de nombreuses années l'objet d'une attention particulière. Une stratégie de réintroduction des bouquetins en France a été élaborée par le groupe national « bouquetins » et validée par le Conseil National de Protection de la Nature en 1999 ; l'objectif étant que « cette espèce puisse reprendre progressivement place dans toutes les zones qui lui sont favorables sur le territoire national et où les activités humaines actuelles ne poseraient pas de problèmes quant à son acceptation locale ».

C'est après 4 ans d'étude technique et de concertation avec les acteurs locaux que 30 bouquetins ont été lâchés, en Chartreuse, entre le printemps 2010 et le printemps 2011. Cette opération « phare », portée par le Parc de Chartreuse, a nécessité des moyens techniques, humains et financiers spécifiques afin d'organiser la réintroduction des animaux, le suivi scientifique de cette population et la communication autour de l'opération.

Les premières années de colonisation sont capitales pour assurer l'installation et le décollage d'une population viable. Le suivi démographique des 5 premières années permet d'évaluer l'adaptation de la colonie à son milieu à partir de l'étude de trois paramètres : le taux de croissance annuel, le taux de natalité et le nombre de naissance gémellaire. Si ces performances ne sont pas atteintes, la pérennité de cette population pourrait être remise en question.

Mi-décembre 2013, des indices laissant fortement supposer le braconnage d'un bouquetin ont été collectés sur le Granier. Dans le cadre du suivi des zones de rut du bouquetin, une quantité assez importante de sang frais a été retrouvée, par les agents de la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, sur un secteur régulièrement fréquenté par les bouquetins au mois de décembre. Les poils et le sang échantillonnés et analysés par les services scientifiques de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage appartiennent à du Bouquetin des Alpes. Le contexte local et la situation géographique du site de prélèvement laissent fortement supposer, qu'un bouquetin non-marqué a été tué avec une arme à feu. Suite à cet événement une plainte a été déposée par le Parc naturel régional de Chartreuse.

Malgré toutes les précautions prises dans les différents choix techniques liés à cette opération, la réintroduction d'espèces reste une opération délicate. Un maximum de précautions doivent être prises pour assurer la réussite de ce projet, notamment vis-à-vis des risques de dérangement voire de destruction d'animaux avec des armes à feu.

Contexte réglementaire : (Article L415-3 du code de l'environnement) *la destruction d'une espèce protégée peut être puni de six mois d'emprisonnement et de 9 000 euros d'amende [...], L'amende est doublée lorsque les infractions [...] sont commises dans le cœur d'un parc national ou dans une réserve naturelle. (Article L415-5 du code de l'environnement (abrogé au 1 juillet 2013)) Les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L. 415-3 peuvent procéder à la saisie de l'objet de l'infraction ainsi que des instruments et véhicules ayant servi à commettre l'infraction. Les frais de transport, d'entretien et de garde des objets saisis sont supportés par le prévenu. Le jugement de condamnation peut prononcer la confiscation de l'objet de l'infraction ainsi que des instruments et véhicules ayant servi à commettre l'infraction. Il peut également ordonner l'affichage ou la publication d'un extrait du jugement à la charge de l'auteur de l'infraction, dans les conditions prévues à l'article 131-35 du code pénal.*



Parc naturel régional de Chartreuse

Maison du Parc – 38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse

Tel : 04 76 88 75 20 – Courriel : accueil@parc-chartreuse.net

www.parc-chartreuse.net

Le carnet 2014.

Une étagne originaire de Vanoise est morte début mai 2014. Rusa est morte à presque 14 ans, cette femelle a très probablement chuté d'une barre rocheuse sur la commune d'Entremont-le-Vieux.

Le bilan du printemps 2014 est très positif ! 12 à 13 cabris sont nés en Chartreuse dont 2 jumeaux. Toutes les femelles marquées ont donné naissance à des cabris. Une femelle de moins de 3 ans a peut-être eu un cabri, cela serait la première naissance issue d'une étagne née en Chartreuse ! Kiwi a donné naissance à 2 cabris sur le Granier. Les naissances se sont étalées sur 3 mois, du 20 mai au 20 août.



Nom	Belledonne										Vanoise					Totaux
	Chipie (1)	Princesse (2)	Kiwi (3)	Titi (4)	Iris (5)	Tornade (6)	Vénus (7)	Neige (8)	Keiki (9)	Taïma (10)	Prana (11)	Rusa (12)	Marguerite (13)	Chartreuse (15)	Chouquette (16)	
Oreille gauche																
Oreille droite																
Collier																
2010	1							1		1						
2011	1					1			1			1		1		
2012		1	1		1	1	1	1	1	2	1		1			
2013	1	1	1	1												
2014	1	1	2	1	1	1		1	1	1		1	1	1		
Totaux	4	3	4	2	2	3	1	3	3	4	1	0	3	1	1	

+ peut-être 1 cabri d'une femelle non-marquée de 2 ans

Il est difficile de donner le nombre exact d'animaux qui composent la population de bouquetin en 2014. Cependant, en supposant que 75 % des cabris ont survécu à l'hiver et en tenant compte de la mortalité de la femelle n°12 (Rusa), nous pouvons estimer la population à environ 45 animaux (± 2).

Année	Indice de reproduction des femelles marquées	Naissance gémellaire (jumeaux)	Taux de croissance de la population	Taux de survie des cabris
2010	30 %	0	Année de réintro.	Année de réintro.
2011	25 % (rut décembre 2010 – jeunes mâles)	0	Année de réintro.	100%, hiver 2010/2011 très peu enneigé.
2012	80 %	1	-15% (forte mortalité liée aux animaux bloqués dans une vire. Voir lettre d'info n°5)	33% en 2011 (avalanches)
2013	Entre 30 % et 42 %	0	+11%	Estimé à 50%
2014	Entre 100%	1	+6 %	Estimé à 75%

Rappel : Trois paramètres permettent d'évaluer l'adaptation de la colonie à son milieu d'accueil :

1/l'indice de reproduction (IR=nombre total de cabris/nombre total de femelles).Celui-ci doit être compris entre 0.8 et 1 dans les premières années. Soit 8 à 10 cabris pour 10 femelles/an.

2/les naissances gémellaires observées. Les femelles mettent généralement bas à un seul cabri, mais des jumeaux peuvent être observés notamment dans les colonies récemment réintroduites.

3/l'accroissement annuel. Le taux d'accroissement de la population correspond à la différence entre le nombre d'animaux de l'année n+1 (sans les cabris) et le nombre d'animaux de l'année n (sans les cabris). Les premières années le taux de croissance devrait être, en théorie, égal ou supérieur à 30%.

La répartition géographique des animaux n'a pas évolué. Les animaux fréquentent principalement la moitié nord de la Réserve Naturelle avec une préférence pour les versants dominants les Entremonts. Les mâles circulent beaucoup plus que les femelles et rejoignent régulièrement le versant est de la Réserve. Les mâles (Obelisc et Pic) qui ont passé l'hiver sur la Dent de Crolles sont retournés sur le Granier autour du 25 juin.



Brève d'autres montagnes...

Le bouquetin fait son de retour dans les Pyrénées. Les 10 et 19 juillet 2014, 12 bouquetins ibériques (*Capra pyrenaica*) ont été lâchés dans le cœur du Parc national des Pyrénées, dans le secteur de Cauterets- Pont d'Espagne. L'opération du 19 juillet s'est déroulée en présence de Madame la Ministre de l'environnement, Ségolène Royal. Cette réintroduction du bouquetin intervient après près d'un siècle d'absence sur le versant français après que deux derniers mâles aient été abattus en 1910 dans cette même vallée de Cauterets. L'espèce a disparu des Pyrénées en janvier 2000, date de la mort du dernier exemplaire du petit groupe survivant dans le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, en Aragon. Pour le Parc national des Pyrénées, il s'agit de l'aboutissement d'un projet ayant débuté en 1989. L'opération de réintroduction qui s'est déroulée à Cauterets s'inscrit dans un vaste programme pyrénéen nommé : Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB). Elle a été possible grâce à l'accord transfrontalier signé dans le cadre de la SPVB par les ministres des trois pays pyrénéens, l'Espagne, l'Andorre et la France, en avril 2014. C'est dans le cadre de ce même programme que le 30 juillet 2014 ont été également lâchés 11 bouquetins dans le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, sur la commune d'Ustou. Pour le Parc national des Pyrénées, la suite du programme prévoit la libération de 10 bouquetins supplémentaires sur le site de Cauterets vers la fin septembre. D'autres lâchers sont prévus dès le printemps 2015, 60 individus devraient être libérés sur le site de Cauterets d'ici à l'été 2016. Un programme similaire devrait se dérouler en Ariège.

Un grand Merci aux observateurs « bouquetin ». Les nombreuses observations que vous nous faites parvenir nous apportent des informations précieuses pour le suivi de cette opération de réintroduction. Les observations dans des secteurs peu fréquentés par les animaux (Dent de Crolles, Bellefont, Outheran...) viennent souvent de vous qui êtes nombreux à pratiquer les sentiers Chartrousins.

Soyez tous observateurs. Si vous observez des bouquetins, pensez à noter la couleur des boucles aux oreilles et la couleur du collier. Vous pouvez communiquer vos observations au Parc naturel régional de Chartreuse en vous munissant d'une carte « observateur » téléchargeable sur le site internet du Parc : <http://www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/environnement/le-retour-du-bouquetin-en-chartreuse.html>.

Contact : Paul Boudin, chargé d'étude « biodiversité », Courriel : paul.boudin@parc-chartreuse.net

Crédits photos : Réserve **Naturelle des Hauts de Chartreuse**

Photo 1 : Kiwi avec un de ses deux cabris (Sébastien Prieto). Photo 2 : 2 mâles nés en 2010 sur le Granier (piège photographique)